

Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire

GPDS

FICHE METHODOLOGIQUE

Définition	<p>Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire, placé sous la responsabilité du chef d'établissement, réunit les acteurs de la communauté éducative et les partenaires extérieurs afin d'accompagner un jeune dans sa démarche d'insertion (dans ou hors de l'établissement scolaire) et de lui apporter une réponse adaptée.</p> <p>Il vient compléter le plus souvent les actions proposées dans le cadre de la cellule de veille. En effet, si la cellule ne peut proposer au jeune concerné des actions d'aide et d'accompagnement en interne, le recours à l'équipe du GPDS est alors nécessaire, avec une prise en charge plus spécifique pour répondre aux problématiques liées à l'insertion scolaire et professionnelle.</p>		
Objectif général	<p>Le GPDS a pour objectif, au sein d'un établissement ou entre plusieurs établissements, et en collaboration avec les CIO, les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, la MLDS et les partenaires externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de sécuriser les parcours des élèves, ▪ de limiter les sorties prématurées du système éducatif ▪ de préparer leur insertion scolaire, sociale et professionnelle <p>Le GPDS s'inscrit dans l'action des réseaux Formation-QUALification Emploi (FOQUALE).</p>		
Public concerné	<p>Les élèves de l'établissement, et plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les élèves rencontrant des difficultés d'adaptation scolaire et/ ou d'insertion, ▪ les élèves en risque de décrochage/ les décrocheurs récents/ les décrocheurs de longue date 		
Déontologie	<p>Le GPDS concerne tous les acteurs de l'établissement</p> <p>La confidentialité des informations échangées doit être respectée, sans constituer pour autant une entrave aux échanges d'informations.</p>		
		Actions	Intervenants
Constitution	<p>Le chef d'établissement, responsable de la mise en œuvre des actions de sensibilisation des équipes met en place et pilote le GPDS.</p>	<p>- le GPDS est inscrit dans le projet d'établissement, il est présenté au conseil d'administration</p>	<p>- Equipe de direction -COP,CPE,référent décrochage, chef des travaux infirmière ; assistante sociale - Des enseignants et</p>

			professeurs principaux
Objectifs opérationnels <i>Lutter contre l'absentéisme</i> Et <i>Prévenir le décrochage</i>	Pour les élèves rencontrant des difficultés d'adaptation scolaire/ sociale et/ ou professionnelle (en lien avec les familles ou les représentants légaux): - Repérer des élèves en difficulté - Éviter le processus de décrochage - Remédiation	- Fiches navette à destination d'une personne désignée référente GPDS - Entretiens individuels, - Pédagogie adaptée, - Interventions de personnels spécialisés - Groupes de suivi (en fonction des besoins) - Parcours individualisé incluant stages en entreprises, en établissements scolaires - Passation du test « Lycam » en début d'année scolaire	- Chef d'établissement - Référent décrochage - Enseignants - COP - CPE - Assistante sociale - Infirmière - Entreprises - Etablissements de formation - Educateurs
	Pour les élèves en classes terminales ou en réorientation : - Accompagner à l'insertion (à la sortie de l'établissement), - Suivre le devenir scolaire ou professionnel des élèves ayant quitté l'établissement depuis moins d'un an.	- Techniques de recherche d'emploi - Bourse à l'emploi - Repérage des élèves sortants sans solution à la rentrée scolaire - Signalement au CIO et/ou à la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire départementale - Mise en œuvre d'entretiens de situation - Enquête IVA ...	- Equipe éducative - COP / CIO - Pôle Emploi - Professeurs-coordonnateurs de la MLDS - personne ressource départementale / académique - Partenaires éventuels
Organisation	Le GPDS, selon les axes du projet d'établissement et les besoins recensés : - définit son organisation (calendrier, acteurs sollicités, ordre du jour...) - propose des actions spécifiques à certains jeunes repérés par la cellule de veille - répond aux besoins des jeunes en invitant lors des réunions des partenaires extérieurs si nécessaire - met en œuvre des modules complémentaires ou suppléants pour offrir des outils d'insertion au jeune. - favorise les liens avec les familles	- Réunions de concertation en alternance avec les cellules de veille - Bilans d'activités transmis aux acteurs impliqués	- Chef d'établissement - Référent décrochage - Enseignant - COP - CPE - Assistante sociale - Infirmière - Partenaires extérieurs éventuels

Mise en oeuvre	<p>Le GPDS se réunit régulièrement et selon les cas. Il fonctionne en articulation avec les instances de l'établissement (CESC, conseil pédagogique...).</p> <p>Un lieu est dédié pour les réunions et pour les entretiens individuels.</p>		
Evaluation	<p>L'action du GPDS doit être évaluée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effets des actions sur les jeunes concernés (nombre d'élèves signalés, suivis qualité de l'accompagnement...) - Fonctionnement du dispositif (outils proposés, modalités de travail, circulation des informations.....) <p>Des ajustements seront opérés aussi souvent que nécessaire.</p> <p><i>Une attention toute particulière, dans la durée, sera accordée aux jeunes qui ont fait l'objet d'une action dans le cadre du GPDS</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un bilan quantitatif et qualitatif en fin d'année scolaire ; communication assurée dans le cadre du réseau FOQUALE, de la plate forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, auprès des coordonnateurs de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Membres du GPDS - Partenaires